

Il n'y a pas de suffixe -ateur en français. Voyons ! (I)

Antoine Di-Lillo

Volume 27, numéro 3, septembre 1982

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002569ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002569ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Di-Lillo, A. (1982). Il n'y a pas de suffixe -ateur en français. Voyons ! (I). *Meta*, 27(3), 319–330. <https://doi.org/10.7202/002569ar>

IL N'Y A PAS DE SUFFIXE -ATEUR EN FRANÇAIS, VOYONS! (I)

INTRODUCTION

Il existe dans l'inventaire lexical du français une quantité considérable de formes qu'on a l'habitude de désigner sous le nom de mots en *-eur* et qui sont soit des noms d'agents humains, soit des noms d'instruments, car comme le fait remarquer Dubois (1962) :

Le développement technique se manifeste par une substitution de plus en plus grande de la machine à l'homme dans le processus de la production ; cette mécanisation, puis cette automatisation, s'est accélérée au cours de la première moitié du XX^e siècle ; le nom d'agent est devenu le nom de la machine [...] Il n'est donc plus possible dans la structure suffixale actuelle de séparer les deux groupes (agent et instrument) dont l'interdépendance est une conséquence du progrès technique. (p. 40)

En s'attardant un peu à la morphologie de ces mots, on a tôt fait de s'apercevoir qu'ils se répartissent en deux grandes classes :

a) mots finissant directement en *-eur*, c'est-à-dire qu'aucun phonème ne s'intercale entre suffixe et radical (ex. : *assur-eur*), formes que nous appellerons X-*eur* ;

b) mots finissant en *-eur* mais dont *-eur* est précédé au moins de *-t-*, cette consonne pouvant être précédée d'une voyelle ou d'un groupe consonne-voyelle, phonèmes n'appartenant pas a priori au radical (ex. : *distribu-t-eur*, *observ-at-eur*, *sanctifi-cat-eur*). Nous appellerons cette seconde classe les formes X-t-*eur*.

Ces formes, aussi bien les X-*eur* que les X-t-*eur*, nous sont présentées par la plupart des dictionnaires et des grammaires comme étant toutes dérivées de verbes. (Pourtant nous montrerons que seules les X-*eur* sont généralement déverbaux en français contemporain ; quant aux X-t-*eur*, nous verrons qu'elles ne peuvent dériver de verbes, comme on l'affirme généralement, mais de formes nominales en *-tion* après troncation de *-ion* ; le corollaire de cette analyse est qu'il n'existe pas en français contemporain de suffixe *-ateur*, ou autre suffixe en *-teur*, mais un seul et même suffixe *-eur* qui s'adjoint à différentes bases.)

Le *Petit Robert* (1973), par exemple, donne *dissipateur* comme dérivé de *dissiper* (p. 495), *épurateur* comme dérivé d'*épurer* (p. 607) et ainsi de suite. Dire que *dissipateur* est issu de *dissiper* revient à dire que le premier mot vient du second par adjonction d'un suffixe *-ateur*. D'ailleurs, nous retrouvons dans le tableau des suffixes de ce dictionnaire, sous le titre « suffixes ajoutés au radical d'un verbe », *-ateur* suivi des exemples *tentateur* et *ventilateur* (p. 1954, 2).

Si nous nous référons au *Bon usage* de Grevisse (1969), nous constatons au chapitre de la dérivation savante que « *-ateur* (lat. *-ator* ; suff. pop. : *-eur*) se joint exclusivement à des verbes » (p. 91).

On a toujours pris pour acquit qu'il fallait voir dans les mots X-t-*eur* des dérivés déverbaux. Déjà Darmesteter (1877) affirmait que *-ateur* était un suffixe verbal servant aux dérivations savantes ; de plus, il faisait une distinction entre les dérivés reproduisant des types latins fictifs, mais formés d'après les règles de

la dérivation latine, et les dérivés tirés directement de mots français (p. 198). Dans ses mots du premier groupe se trouvent *aviateur*, formé, précise-t-il, d'après **aviare*, de *avis*, et dans le second groupe *accélérateur*, formé selon l'auteur d'après *accélérer*.

Nyrop (1936) nous dit :

ATEUR, dont la forme populaire est -eor, -eur, reproduit le latin -atorem et sert à former des noms d'agent, tantôt noms de personnes, tantôt noms d'instruments. On le trouve dans les mots d'emprunts : administrateur, admirateur, collaborateur, consolateur, explorateur, etc. Les créations françaises, qui apparaissent surtout dans la langue moderne, sont nombreuses; elles sont toutes tirées de verbes. Exemples : accélérateur, acclamateur, animateur, annonciateur, aviateur, carburateur, colonisateur, condensateur, épurateur, extirpateur, filateur, régulateur, séca-teur, vulgarisateur, etc. (p. 156, par. 310)

Nous tenons à faire remarquer que Nyrop dit : «...elles sont toutes tirées de verbes » ; à quel verbe devons-nous attribuer les formes *carburateur*, *séca-teur* ou *régulateur*? Nyrop ne précise pas si là encore il faut postuler un verbe fictif.

Dauzat (1958) précise : «Les suffixes savants s'opposent aux suffixes populaires dont ils présentent souvent une forme refaite, généralement plus étoffée, ce qui a été au début une des causes de leur succès. Ainsi *-ateur*, *-ature* sont les formes savantes de *-eur*, *-ure* » (p. 67). Cette dichotomie savant / non savant est présente chez de nombreux auteurs; cependant Togeby (1965), dont le classement synchronique s'oppose au classement diachronique et étymologique de Nyrop (1936), exclut du système suffixal les formes savantes des suffixes populaires qui, selon lui, ne répondent pas aux critères strictement fonctionnels du suffixe français.

Dubois (1962), qui a observé et essayé d'interpréter dans un cadre structuraliste les mouvements dans le domaine de la suffixation, tient compte dans son tableau (p. 41) d'un suffixe *-ateur* qu'il définit comme une variante morphologique du suffixe *-eur*. (Il relève de plus une variante *-isseur* qui, comme nous le verrons, n'a pas sa raison d'être; l'exemple qu'il donne: *dégourdisseur* est formé par simple adjonction d'un suffixe *-eur* au radical «long» du verbe.)

Mitterand (1963) qui s'est fixé comme tâche de décrire les structures du vocabulaire français contemporain, relève dans les suffixes de substantifs, en plus du suffixe *-eur*, les suffixes *-ateur* et *-iteur*. Mitterand précise :

On constate que les suffixes français, notamment les suffixes de substantifs, sont groupés en des ensembles relativement homogènes et spécifiques — même si certains suffixes peuvent appartenir à plusieurs ensembles (-eur, -ure). Spécificité morphologique et sémantique : c'est assez net pour les suffixes d'agent en -eur, -ateur, iteur, qui se fixent le plus souvent sur un radical de verbe... (p. 43)

Bourbeau (1976), qui analyse les nominalisations rectionnelles transformationnellement, traite dans le même cadre les mots en *-eur*, *-ateur* et *-iteur*. Considérant que ces formes sont toutes déverbiales, il propose diverses règles de redondance pour les relier aux bases verbales, ayant recours à différentes règles d'allomorphie du radical verbal et du suffixe.

Avant de conclure ce tour d'horizon, il nous faut mentionner l'analyse de Zwanenburg (1980a et 1980b), effectuée dans le cadre de la grammaire générative.

Cet auteur propose de dériver, par une règle de formation de mots, à la fois les mots en *-tion* et les mots en *-teur* d'un radical verbal commun. Nous aurons l'occasion de reparler de cette analyse et de montrer qu'elle ne peut être retenue.

Les études que nous venons de mentionner sont à notre sens les travaux les plus importants effectués dans le domaine de la morphologie du français touchant au sujet que nous traitons. À l'exception de Togeby (1965) dont le refus de voir en *-ateur* un suffixe obéit à un principe de simplicité¹, tous les auteurs considèrent les X-t-eur comme déverbaux (savantes pour certains) formées par affixation de *-ateur* (ou autre allomorphe en *-teur*).

Le seul auteur, à notre connaissance, qui ait fait allusion au fait que les X-t-eur dérivent de formes en *-tion* est Goosse (1975) qui, dans une plaquette consacrée à la situation de la néologie française, a cette remarque judicieuse : « La différence entre *-eur* et *-teur* réside seulement en ceci que *-teur* dérive par substitution de suffixe d'un nom en *-tion* » (p. 5).

Comme nous le faisons remarquer ci-dessus, on a toujours pris pour acquit que toutes ces formes en *-eur*, aussi bien les X-eur que les X-t-eur, sont déverbaux. On considère habituellement que *-eur* est la forme simple du suffixe et que *teur*, *-ateur*, *-cateur*, etc. constituent des allomorphes de *-eur*, toutes ces prétendues variantes ayant d'ailleurs la même fonction sémantique agentive.

Notre but dans cet article sera de démontrer que seules les X-eur peuvent et doivent, pour la plupart, être considérées comme formes déverbaux tandis que les X-t-eur doivent être analysés synchroniquement comme formes dérivant d'une forme suffixée en *-ion* (*administrat-ion|administrat-eur*). Notre étude ne vise pas à décrire historiquement l'origine de ces formes mais à montrer que les locuteurs contemporains du français analysent les X-t-eur comme dérivant d'une forme en *-ion*.

Nous traiterons d'abord les X-eur, les plus nombreuses et les plus transparentes morphologiquement. Nous verrons que ces X-eur peuvent appartenir à deux types : celles qui dérivent d'un verbe (ex. : *assur-eur*), de loin les plus nombreuses, et celles qui dérivent d'un nom (ex. : *chroniqu-eur*). Le fait que *-eur* sélectionne aussi bien un verbe qu'un nom constitue une atteinte au principe de la base unitaire d'Aronoff (1976). Toutefois, certains auteurs semblent penser que *-eur* est un suffixe fondamentalement verbal et que si l'on adjoint *-eur* à des bases nominales c'est en sous-entendant un verbe. Pour montrer que cette hypothèse doit être écartée et qu'il faut se résigner à voir en *-eur* un suffixe ne respectant pas le principe de la base unitaire, nous ferons état d'une contrainte qui empêche la formation de verbes à partir de noms de sports à partir desquels, pourtant, on a dérivé des mots en *-eur* (ex. : *football|footballeur|*footballer*). Si l'on fait abstraction du principe de la base unitaire, les X-eur peuvent

1. Togeby (1965) nous dit dans ses critères de la méthode immanente : « Les principes généraux du présent ouvrage sont ceux de Hjelmslev : il faut que la description linguistique soit non contradictoire, exhaustive et aussi simple que possible. Les deux premiers principes sont indispensables à toute méthode (bien qu'ils ne soient pas toujours observés), et c'est le principe de simplicité qui est le propre de la méthode immanente. En effet, une série de procédures immanentes différentes sont possibles, et, comme on ne saurait avoir d'opinion préconçue sur l'essence de la langue qui est mise en cause, les différentes procédures ne peuvent être évaluées les unes par rapport aux autres que par leur simplicité » p. 14.

être décrites aussi facilement dans un modèle comme celui d'Aronoff que dans un modèle comme celui de Lieber (1980).

Nous passerons ensuite à l'analyse des X-t-*eur* qui est la plus intéressante et qui constitue la partie fondamentale de notre étude. Nous présenterons les quatre types de formes qui composent ensemble la classe X-t-*eur* : celles finissant en *-ateur*, formes les plus nombreuses (ex. : *administr-ateur*) ; celles qui présentent ce qui semble être une variante de *-ateur* (ex. : *compos-iteur*, *distributeur*, *classifi-cateur*), celles dont le radical a un caractère [+ latin] (ex. : *adjudicateur*, *correcteur*) et finalement celles qui n'ont pas de corrélat verbal (ex. : *auditeur*, *exacteur*). Pour montrer que l'analyse « traditionnelle », voulant que toutes ces formes dérivent du verbe, doit être rejetée synchroniquement, nous tenterons de démontrer que la distribution des variantes d'un même suffixe, en l'occurrence *eur*, ne peut s'expliquer ni par un recours à la classe de conjugaison du radical verbal ni à la finale de ce radical. De plus, nous verrons que cette analyse, qui a comme point de départ le verbe et qui ne peut expliquer la dérivation des X-t-*eur* n'ayant aucun corrélat verbal, pose de graves problèmes de description tant pour un cadre à la Aronoff que pour un modèle à la Lieber. Nous ferons alors l'hypothèse que les X-t-*eur* ne sont pas issues de verbes mais de formes nominales suffixées en *-ion* (X-t-*ion*). Nous invoquerons quatre arguments principaux en faveur de cette hypothèse : 1) les X-t-*eur* ont pratiquement toujours un corrélat X-t-*ion* ; 2) il y a une correspondance morphologique pratiquement absolue entre X-t-*eur* et X-t-*ion* ; 3) il y a des paires attestées de type *receveur* ~ *récepteur* qui ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'une base X-t-*ion* ; 4) finalement, cette hypothèse est la seule qui permette d'expliquer simplement la dérivation des X-t-*eur* sans corrélats verbaux. Notre analyse est d'une extrême simplicité : elle ne met en jeu aucune règle d'allomorphie ni du radical ni du suffixe, seulement une règle de troncation de *-ion* et une règle de réajustement, indépendamment motivée et ne reconnaissant aucune exception, qui convertit /s/ en /t/ devant *-eur* après suffixation de *-eur*.

Notre hypothèse prédit que les locuteurs contemporains analysent le X-t-*eur* comme dérivées des X-t-*ion*. Pour vérifier ces prédictions, nous ferons appel au test de la néologie, qui s'avérera positif : les nouvelles X-t-*eur* ont une X-t-*ion* comme corrélat dans la très grande majorité des cas, ce qui confirme l'hypothèse. La plupart des nouvelles X-t-*ion* n'ont pas de X-t-*eur* comme corrélat, ce qui donne le sens de l'hypothèse : X-t-*eur* dérive de X-t-*ion* mais non l'inverse. Les nouvelles formes X_v-*eur* n'ont pas, en général, de X-t-*ion* comme corrélat, ce qui témoigne du fait que les X-t-*ion* sont les bases privilégiées de la dérivation agentive en *-eur* lorsqu'elles existent.

Nous présenterons ensuite les exceptions dans l'inventaire lexical, une vingtaine de formes X-t-*eur* tout au plus qui n'ont pas de X-t-*ion* comme corrélat. Ces exceptions, pour la plupart des formes savantes et lexicalisées depuis longtemps, ne font qu'indiquer que les locuteurs font l'analyse « X-t-*eur* dérive de X-t-*ion* » sur la foi de centaines de paires régulières et en dépit d'un nombre négligeable de contre-exemples. Nous présenterons également les formes X_v-*eur* qui sont dérivées du verbe malgré la forme X-t-*ion* correspondante ; ce ne sont pas des contre-exemples à proprement parler car ils permettent de dire qu'il y a

deux bases pour la dérivation des agentives en *-eur* : soit V, soit X_{ionN} . Dans le cadre de ces exceptions, nous ferons état de l'analyse de Zwanenburg (1980) qui s'oppose à une dérivation des formes X-t-*eur*, entre autres, à partir des radicaux verbaux des formes X-t-*ion*, solution qui est celle d'Aronoff pour l'anglais. Bien que Zwanenburg ne fasse pas allusion à une analyse comme la nôtre, qui ne part que de la base nominale, nous réfuterons ses arguments qui pourraient également s'adresser à notre analyse.

Nous montrerons ensuite que notre analyse peut s'intégrer dans un modèle à la Aronoff, à la condition encore que le principe de la base unitaire soit abandonné, mais non dans un modèle à la Lieber dans l'état où il est actuellement, c'est-à-dire sans règles de troncation. Nous proposerons cependant un changement au modèle de Lieber qui pourrait permettre à ce modèle d'intégrer notre analyse : l'adoption de règles de formation de radicaux qui, comme nous le montrerons, sont indépendamment motivées pour le français et qui pourraient avantageusement remplacer les règles de troncation d'Aronoff dans le cas qui nous occupe.

Notre corpus a été constitué principalement à partir du *Dictionnaire inverse* de Juilland (1965), du *Larousse encyclopédique en dix volumes* (1963) et du *Dictionnaire Robert* (1973). De nombreux exemples sont également dus à des dictionnaires bilingues, journaux et diverses autres sources.

1. NOMS D'AGENTS X-EUR

1.1 *Les X-*eur* à base verbale*

Voici un premier groupe d'exemples suivis de leurs corrélats verbaux et nominaux. Ces formes sont extrêmement nombreuses, ce qui est déjà un signe de leur productivité.

	V	N
(1) assureur	(assurer)	(assurance)
balayeur	(balayer)	(balai)
chiqueur	(chiquer)	(chique)
coureur	(courir)	(course)
laqueur	(laquer)	(laque)
mangeur	(manger)	(manger)
parleur	(parler)	(parler)
pikeur	(piquer)	(piqûre)
plaqueur	(plaquer)	(plaque)
pousseur	(pousser)	(poussée)
priseur	(priser)	(prise – prix)
tombeur	(tomber)	(tombée)
tourneur	(tourner)	(tour)
tueur	(tuer)	(tuerie)
visiteur	(visiter)	(visite)

D'un premier abord nous pourrions dire que tous ces dérivés sont formés par adjonction d'un suffixe *-eur*; il nous resterait cependant à déterminer à quelle base ce suffixe devrait s'adjoindre. Il semble a priori que nous ayons le choix entre deux bases : une base verbale (ex. : *assur-er*) et une base nominale (ex. : *assur-ance*). En considérant les formes nominales qui pourraient servir de base nous constatons qu'elles présentent une grande variété dans leur morphologie : certaines sont munies d'un suffixe (qui varie selon les formes), alors que

d'autres ne constituent que des radicaux. D'autre part, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que ces bases potentielles ne correspondent pas toujours à l'action faite par les agentifs que nous voulons dériver. Ainsi, si nous admettons que l'assureur fait de l'assurance, nous ne pouvons dire que le balayeur est celui qui fait du (ou un) balai, ni que le mangeur est celui qui fait du (ou un) manger, ni que le chiqueur fait de la (ou une) chique; mais le balayeur fait l'action de balayer, le mangeur l'action de manger et le chiqueur l'action de chiquer. Il est vrai cependant que dans certains cas il y a correspondance sémantique entre le dérivé en *-eur* et la forme nominale correspondante : en plus de l'assureur qui fait de l'assurance, nous pouvons dire que le coureur fait de la course, le piqueur fait des piqûres, le visiteur des visites. Toutefois, si nous choisissons le verbe comme base nous bénéficions d'une régularité complète, c'est-à-dire que la base, toujours disponible, offre une adéquation sémantique et morphologique parfaite, ce qui nous évite, dans un cadre comme celui d'Aronoff (1976), d'avoir recours à des règles de réajustement pour rendre compte, par exemple, de la formation de *coureur* à partir du mot *course* (troncation du phonème /s/), ou de celle d'*assureur* à partir du mot *assurance* (troncation du suffixe *-ance*) ou de celle de *tourneur* à partir du mot *tour* (règle d'épenthèse pour l'insertion du /n/ entre le radical et le suffixe). D'autre part, le choix d'une base nominale nous poserait un problème insurmontable pour la dérivation des X-*eur* qui n'ont pas de corrélat nominal : *dormeur*, *gobeur*, *rechigneur*, *trinqueur*, etc.

La base verbale semble donc celle qu'il faille retenir. Nous pourrions, d'un premier coup, choisir par exemple, pour nos dérivations, le radical qui sert à la formation de l'infinitif et nous aurions ainsi :

[assur]_V + eu r]_N[[balay]_V + eur]_N etc. Avant d'opter pour cette forme du radical, examinons les dérivés suivants :

	V	N
(2) avertisseur	(avertir)	(avertissement)
buveur	(boire)	(boisson)
cuisseur	(cuire)	(cuisson)
diseur	(dire)	(dit, diction?)
faiseur	(faire)	(fait)
pourvoyeur	(pourvoir)	(provision)
preneur	(prendre)	(prise)
sertisseur	(sertir)	(sertissage)
voyeur	(voir)	(vue, vision?)

Nous constatons que si nous optons pour une dérivation à partir de la forme du radical servant à former l'infinitif, nous sommes forcé, dans de nombreux cas, en suivant le modèle d'Aronoff (1976), de postuler des règles de réajustement : si nous voulons dériver *avertisseur* de *averti-r*, nous devons avoir recours à l'insertion de *-ss-* ; pour dériver *pourvoyeur* de *pourvoi-r*, nous devons postuler l'insertion de /j/ ; pour dériver *cuisseur* de *cui-re*, nous devons procéder à l'insertion de /z/ ; pour dériver *buveur* de *boi-re*, nous sommes obligé de prévoir une règle d'allomorphie du radical qui change *boi-* en *buv-*.

Tous ces problèmes peuvent être évités si l'on tient compte du fait que ces verbes (parmi tant d'autres) présentent deux ou plusieurs formes du radical, formes qu'on nomme habituellement « forme(s) longue(s) » et « forme courte », où la forme courte est le radical simple et la forme longue le radical dérivé.

Ainsi, le radical du verbe *avertir* a deux formes : *averti-* et *avertiss-* ; les deux formes de *pourvoir* sont *pourvoi-* et *pourvoy-* ; celles de *cuire* *cui-* et *cuis-* ; celles de *boire*, *boi-* et *buv-* ; celles de *dormir*, *dor-* et *dorm-* et ainsi de suite. (Notons en passant que le radical de l'infinitif de ces verbes à deux formes est tantôt la forme longue : *dorm-ir*, *sort-ir*, *ten-ir*, tantôt la forme courte : *averti-r*, *cui-re*, *voi-r*.) Nous remarquons que si nous voulons généraliser la dérivation à partir de tous ces verbes, aussi bien ceux qui ont une seule forme (*assur-er*, *chiqu-er*, *tomb-er*) que ceux qui en ont deux (*averti-r*, *batt-re*, *serv-ir*), nous pouvons prendre comme base le radical dérivé que l'on retrouve à la première personne pluriel du présent, qui constitue (sauf de très rares exceptions) la forme longue du verbe, lorsque le verbe en a une². Dans un modèle comme celui d'Aronoff (1976), il faut supposer que l'un des deux allomorphes est mis au lexique et que c'est soit une règle de troncation, soit une règle d'épenthèse qui servira à la dérivation de l'autre. Cependant, pour Lieber (1980), tous les allomorphes de radicaux font partie de l'entrée lexicale du radical verbal et sont reliés entre eux par des règles morphologiques, tous ces allomorphes pouvant servir de base à la dérivation.

Nous venons donc de voir que ces formes X-*eur* peuvent facilement être dérivées à partir de la base verbale correspondante (forme longue, le cas échéant) par l'adjonction du suffixe *-eur*. Ainsi :

$$(3) \quad [[\text{assur}]_V + \text{eur}]_N \quad [[\text{buv}]_V + \text{eur}]_N \quad [[\text{sertiss}]_V + \text{eur}]_N$$

On lit cependant chez certains auteurs, chez Dubois (1962) par exemple, que la dérivation en *-eur* se limite aux verbes transitifs. En effet, Dubois (1962) nous dit : « La proportion entre *-eur/-ateur* d'une part et *-isseur* de l'autre est fonction de celle qui existe entre les verbes *transitifs* (souligné par nous) de la première conjugaison en *-er* et de la deuxième en *-ir/-iss* » (p. 41). Nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation car il est possible de former des mots en *-eur* même si le verbe servant de base est intransitif. Voici ci-dessous quelques exemples, tous dérivés de verbes intransitifs :

(4)	batifoleur	(de batifoler)	flotteur	(de flotter)
	bégayer	(de bégayer)	fonceur	(de foncer)
	bouquineur	(de bouquiner)	gaffeur	(de gaffer)
	bourlingueur	(de bourlinguer)	galopeur	(de galoper)
	braille	(de brailler)	gémisseur	(de gémir)
	cascadeur	(de cascader)	gesticulateur	(de gesticuler)
	chômeur	(de chômer)	jaseur	(de jaser)
	crâneur	(de crâner)	jongleur	(de jongler)
	dormeur	(de dormir)	luncheur	(de luncher)
	ergoteur	(de ergoter)	lutteur	(de lutter)
	flâneur	(de flâner)	maraudeur	(de marauder)
	flanqueur	(de flâner)	menteur	(de mentir)
	flirteur	(de flirter)	nageur	(de nager)

2. C'est en général cette même forme du radical qu'on retrouve au participe présent. Certains auteurs, tel Bourbeau (1976), considèrent cet « allomorphe plein » comme « allomorphe fondamental » du radical verbal. La question de la représentation des radicaux au lexique, que ce soit des verbes ou des adjectifs, qui eux aussi ont souvent un radical dérivé (*blanc*, *blanche/blancheur*) est d'une importance capitale pour la morphologie du français (et d'une moindre importance pour la morphologie de l'anglais, où tous les adjectifs et la plupart des verbes n'ont qu'une forme). Nous avons tenté d'approfondir cette question dans Di-Lillo (1981).

papoteur	(de papoter)	ronfleur	(de ronfler)
pêcheur	(de pêcher)	skieur	(de skier)
pédaleur	(de pédaler)	tiqueur	(de tiquer)
pianoteur	(de pianoter)	tousseur	(de tousser)
pleurnicheur	(de pleurnicher)	trembleur	(de trembler)
radoteur	(de radoter)	trinqueur	(de trinquer)
râleur	(de râler)	trotteur	(de trotter)
rechigneur	(de rechigner)	valseur	(de valser)
ricaneur	(de ricaner)	voltigeur	(de voltiger)

1.2 Les X-*eur* à base nominale

Nous pourrions à ce stade penser que le suffixe *-eur* ne sélectionne qu'une base verbale. Or, avant de conclure, jetons un coup d'œil sur les exemples suivants :

	N		N	
(5)	auto-stoppeur	(auto-stop)	golfeur	(golf)
	baroudeur	(baroud)	hand-balleur	(hand-ball)
	boueur	(boue)	hockeyeur	(hockey)
	chinoisieur	(chinois-chinoiserie?)	houilleur	(houille)
	chroniqueur	(chronique)	médailleur	(médaille)
	corailleur	(corail)	noceur	(noce)
	cornemuseur	(cornemuse)	posticheur	(postiche)
	escrimeur	(escrime)	rocailleur	(rocaille)
	farceur	(farce)	télémetreur	(télémetre)
	ferrailleur	(ferraille)	zingueur	(zinc)
	footballeur	(football)		

Comme nous le constatons, on ne peut associer ces formes à aucun verbe, seul le nom s'offre comme base. (Dans le cas de *chinoisieur*, il existe bien un verbe *chinoisier* mais dans une acception différente : ici le chinoisieur est celui qui vend des objets de Chine, tandis que *chinoisier* signifie se montrer pointilleux.)

Il faut se rendre à l'évidence, le suffixe *-eur* peut sélectionner comme bases aussi bien des verbes que des noms ; toutefois, le nombre de X_N-*eur* attestées dans les dictionnaires est bien inférieur à celui des X_V-*eur*. Il ne faut surtout pas déduire pour cela que la dérivation dénominale en *-eur* n'est pas productive ; d'abord parce qu'il se crée assez fréquemment de ces formes, par exemple *scripteur* (de *script*) vient de voir le jour dans les génériques de films pour désigner le responsable du script, mais surtout parce que ces mots sont fréquemment créés, en français dit « populaire », d'une façon spontanée³. Nous devons néanmoins ajouter que le français semble privilégier le suffixe *-iste* pour les dérivations agentives dénominales : *téléphoniste*, *garagiste*, *fil-de-fériste*, *flûtiste* (à rapprocher de *cornemuseur*). Toutefois, la fonction sémantique du suffixe *-iste* est moins régulière que dans les X_V-*eur* et même que dans les X_N-*eur* en général, comme on peut en juger par les exemples donnés.

À la vue des formes X_N-*eur*, on ne peut s'empêcher de penser que ces mots pourraient être formés à partir de verbes fictifs, c'est-à-dire dérivés, mais non existants. Ainsi, on pourrait penser que d'*auto-stop* on tire le verbe fictif

3. Par exemple, dans l'émission télévisée de Radio-Québec à l'intention des enfants, « Passe-Partout », du 7 avril 1981 à 18 h 30, un des animateurs s'exprimait ainsi : « Les abeilles donnent du miel, ce sont des mielleuses parce qu'elles font du miel. Mais toi, es-tu capable d'en faire, du miel ? Non, tu es seulement un caramelleur ». À noter que **mieller*, pas plus que **carameller*, n'existent.

**auto-stopper*, pour dériver finalement *auto-stoppeur*; écoutons Darmesteter (1877) qui semble être de cet avis :

Un certain nombre de dérivés supposent des radicaux de même nature. Les dérivés en [...] -eur, par exemple, supposent des radicaux verbaux [...] Toutefois, il arrive qu'un dérivé soit créé sans que le radical qu'exigerait la loi d'analogie du suffixe existe ou ait existé [...] On a créé récemment *posticheur*, fabricant de postiches; *chinoisier*, fabricant, marchand de chinoiserie; où sont les verbes *posticher*, *chinoisier*, qu'ils supposent? Ces anomalies diverses s'expliquent aisément. À l'origine les dérivés en [...] -eur appelaient nécessairement un verbe, qui servit à leur formation. Mais quand le nombre en est devenu assez considérable pour que l'idée verbale que le suffixe doit au verbe radical soit elle-même devenue parfaitement visible dans le suffixe, il n'est plus besoin que le dérivé s'appuie sur le verbe; il prend pour point de départ le substantif ou l'adjectif d'où aurait pu sortir ce verbe, et y ajoute son suffixe [...] ou bien il sous-entend le verbe et le suppose momentanément par abstraction. Ainsi on crée *chinoisier*, en partant de *chinois* et en supposant ou en sous-entendant un verbe *chinoisier*. (p. 70)

Nous ne sommes pas d'accord avec ce que semble penser Darmesteter en ce qui concerne *chinoisier*. Ce n'est pas à notre avis en partant de *chinois*, ni en supposant ou en sous-entendant un verbe *chinoisier*, que *chinoisier* a été créé. D'ailleurs, quel serait le lien sémantique entre *chinois* et *chinoisier*? Ce qui est évident, c'est que *chinoisier* a une affinité avec *choinoiserie* avec lequel il a une relation sémantique: le chinoisier est celui qui fabrique ou qui vend des chinoiseries. Ce que nous affirmons, c'est que *chinoisier* a dû être dérivé de *choinoiserie* par un mécanisme d'extraction du radical dont nous aurons l'occasion de parler plus loin (3.2), ce type de dérivation à partir de bases suffixées étant assez fréquent en français.

Avant de trancher la question à savoir si les X_N-eur sont de vraies formes dénominales ou non, considérons les mots suivants :

	N	X -eur	V
(6)	base-ball	base-balleur	*base-baller
	basket	basketteur	*basketter
	football	footballleur	*footballer
	hand-ball	hand-balleur	*hand-baller
	hockey	hockeyeur	*hockeyer
	rugby	rugby-man	*rugbyer
	tennis	tennis-man	*tennisser
	volley	volleyeur	*volleyer

(On notera qu'on n'a pas de forme en -eur dans les cas de rugby-man et de tennis-man. Le mot n'existe pas en anglais mais a été formé « à l'anglaise » selon un modèle qu'on retrouve dans *sportsman*.)

On peut le constater, il n'y a pas de verbe correspondant à l'action que représentent les noms de sports ci-dessus. Par contre, le verbe existe pour les sports suivants :

	N	X -eur	V
(7)	boxe	boxeur	boxer
	course	coureur	courir
	lancer	lanceur	lancer
	lutte	lutteur	lutter
	nage	nageur	nager
	patin(-age)	patineur	patiner

saut
ski

sauteur
skieur

sauter
skier

On peut se demander quelle est la raison de l'absence de verbes pour les exemples de (6) et l'existence de tels verbes pour ceux de (7). Il semble que l'explication réside dans une contrainte sémantique qui interdit la formation de verbes à partir d'un nom correspondant à un sport qu'on pourrait qualifier de jeu et pour lequel on pourrait dire «jouer à». Ainsi, si on peut dire jouer au base-ball, au basket, au football, etc., on ne peut former de verbe **base-baller*, **basketter* ou **footballer*. (La seule exception semble être *golfer*, qui est d'un usage assez rare. On dira plutôt «jouer au golf».) Mais on ne peut pas dire jouer à la boxe, à la course, au lancer, pour dire qu'on pratique ces sports, et c'est justement dans ces cas que la formation du verbe est permise. On pourrait se demander si la contrainte dont nous venons de faire état n'est pas due au fait que les noms de sports en question sont des emprunts à l'anglais (il faut dire que la plupart des noms de sports en français sont des emprunts à l'anglais). Nous écarterons cette possibilité; d'abord parce que nous trouvons en français une grande quantité de verbes tels *boxer*, *dribbler*, *stopper* (français standard) *parker*, *patcher*, *switcher* (français du Québec), etc., venant de l'anglais; mais surtout parce que cette même contrainte existe en anglais: on ne peut pas dire **to football*, **to hockey*, etc. Cette contrainte, peu importe comme on la définit, est une indication assez sûre que les X_N-eur sont de vraies dénominales puisqu'elles peuvent être formées en dépit du fait que le verbe ne saurait être créé. Si l'on a l'impression qu'on dérive les X_N-eur en sous-entendant un verbe, c'est qu'en fait il serait presque toujours possible de former le verbe apparenté même s'il n'existe pas. Il semble que ce qui s'est produit diachroniquement c'est que -eur a acquis une valeur sémantique en soi, indépendamment de la catégorie du radical, grâce au fait que généralement le verbe et le nom existaient en même temps. Cette évolution a fait de -eur, suffixe verbal, un suffixe à la fois verbal et nominal.

Si nous comparons maintenant la dérivation des X_V-eur et des X_N-eur, nous pouvons dire que dans les deux cas -eur a une fonction sémantique qui correspondrait à «fait X», où X est la base. Deux cas cependant parmi les X_N-eur ne semblent pas convenir à cette description; on ne peut décrire *boueur* comme celui qui fait X, où X est «(de) la boue». On ne peut non plus dire que le *télémetreur* est celui qui fait «un (ou du) télémètre». On doit dire plutôt que le boueur est celui qui travaille *dans* la boue et que le télémetreur est celui qui travaille *avec* un télémètre. À partir de ces cas, il faut conclure pour les X_N-eur que le lien sémantique avec la base, bien que régulier, n'est pas dans tous les cas aussi simple que pour les X_V-eur.

1.3 Les X-*eur* dans les modèles d'Aronoff et de Lieber.

Nous allons voir maintenant comment les modèles d'Aronoff (1976) et Lieber (1980) peuvent rendre compte de ces formations.

Aronoff (1976) aurait recours à une règle de formation de mots étant donné généralement la régularité de ces dérivations tant du point de vue sémantique⁴

4. Il y a selon Aronoff un lien direct entre cohérence dans la fonction sémantique de la règle et

que du point de vue morphologique ; il proposerait donc une règle du genre :

$$(8) [X] \begin{Bmatrix} V \\ N \end{Bmatrix} \rightarrow \left[[X] \begin{Bmatrix} V \\ N \end{Bmatrix} + \begin{Bmatrix} eur \\ euse \end{Bmatrix} \right]_N$$

Fonction sémantique de la règle :

« fait X » où X = V, ou « fait quelque chose avec X » où X = N

Cette règle accomplit une opération morphologique en adjoignant *-eur* pour le masculin, ou *-euse*, pour le féminin, à une base verbale ou nominale. Si du point de vue « mécanique » cette règle s'intègre bien dans le modèle d'Aronoff, elle cause cependant un problème du point de vue théorique puisqu'elle viole le principe de la base unitaire : « Each WFR⁵ specifies the unitary syntactico-semantic class of which its base must be a member. The specification of this class contains no disjunction or negation ». (Aronoff 1976 : 85) En effet, selon ce principe, un suffixe ne peut s'adjoindre productivement à deux catégories différentes, ce qui est le cas ici.

Lieber (1980), par contre, aurait recours à son unique règle de structure lexicale $X \rightarrow AB$ et, les radicaux étant entrés au lexique comme les affixes, c'est par le biais de traits diacritiques qu'au besoin radicaux et affixes compatibles « se reconnaîtront ». Nous proposons ci-dessous, à titre d'illustration, l'entrée du suffixe *-eur* au lexique permanent de Lieber. Cette entrée tient compte de l'allomorphe suffixal servant au féminin, les deux allomorphes (masculin et féminin) étant reliés par une règle morpholexicale.

(9) *EUR*

Catégorie : SUFFIXE

classe lexicale : ...

règle morpholexicale : $Xr \sim Xz$

représentation phonologique : œr, øz

représentation sémantique : agentif ...

sous-catégorisation : $\left[\begin{Bmatrix} V \\ N \end{Bmatrix} \right]_N$

Il ne sera pas nécessaire d'indiquer dans l'entrée du suffixe à quelle classe de radicaux il s'adjoit puisque, comme nous l'avons vu jusqu'à présent, il s'ajoute productivement aussi bien aux radicaux verbaux qu'aux radicaux nominaux. Cependant bien que nous ne l'ayons pas illustré, la sous-catégorisation devra permettre de dire, grâce à des traits diacritiques, à quel type de radical verbal (long le cas échéant) s'adjoit le suffixe *-eur*.

CONCLUSIONS DE LA PREMIÈRE PARTIE

Nous nous sommes borné, dans la première partie de cet article, à analyser les formes en *-eur* de la 1^{re} classe (les X-*eur*, finissant directement en *-eur*). Nous avons montré que la plupart de ces formes peuvent dériver d'un verbe, même intransitif en dépit de ce que prétendent certains auteurs. Nous avons pu cependant remarquer qu'une certaine quantité de formes X-*eur* doivent être dérivées d'un nom, ce qui constitue une atteinte au principe de la base unitaire du modèle morphologique d'Aronoff, modèle qui est à notre avis le plus accepté à l'heure actuelle.

productivité. En se fondant sur ce critère, les X_N-*eur* sont très productives, et les X_V-*eur* encore plus productives que les X_N-*eur*.

5. Word Formation Rule.

Dans la deuxième partie de cet article nous nous proposons de montrer que, contrairement aux X-*eur*, les X-*t-eur* ne peuvent dériver de verbes mais de formes suffixées en *-ion* par substitution de *-eur* à *-ion* et conversion du /s/ en /t/ devant *-eur*.

ANTOINE DI-LILLO

BIBLIOGRAPHIE

- ARONOFF, M. (1976) : *Word Formation in Generative Grammar*, Cambridge, MIT.
- BOURBEAU, L. (1976) : *les Nominalisations rectionnelles dans une théorie transformationnelle*, Mémoire de maîtrise, U. de M., Montréal.
- DARMESTETER, A. (1877-1975) : *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*, Genève, Slatkine reprints.
- DAUZAT, A. (1958) : *Grammaire raisonnée de la langue française*, Paris, IAC.
- DI-LILLO, A. (1981) : *Étude sur la morphologie du français*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal.
- DRAPEAU, L. (1980) : « Le rôle des racines en morphologie dérivationnelle », *Recherches linguistiques à Montréal*, vol. 14.
- DRAPEAU, L. et A. BOULANGER (1982) : « Le suffixe *-erie* en français populaire », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 11, n° 2, Presses de l'Université du Québec, p. 73-91.
- DUBOIS, J. (1962) : *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse.
- GOOSSE, A. (1975) : *la Néologie française d'aujourd'hui*, Paris, CILF.
- GRÉVISSE, M. (1969) : *le Bon usage*. Grammaire française 9^e éd., Paris, Hatier.
- JACKENDOFF, R. (1975) : « Morphological and semantic regularities in the lexicon », *Language*, 51, p. 639-671.
- JUILLAND, A. (1965) : *Dictionnaire inverse de la langue française*, Paris, Mouton.
- LIEBER, R. (1980) : *On the Organization of the Lexicon*, Ph.D. thesis, Cambridge, MIT.
- MITTERAND, H. (1963) : *les Mots français*, Paris, PUF.
- NYROP, Kr. (1936) : *Grammaire historique de la langue française*, Tome III, Nordisk Forlag, Copenhague Gyldendaske Boghandel.
- ROBERT, P. (1973) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littre.
- SIEGEL, D. (1974) : *Topics in English Morphology*, unpublished doctoral dissertation, Cambridge, Mass, MIT.
- TOGEBY, K. (1965) : *Structure immanente de la langue française*, Paris, Larousse.
- ZWANENBURG, W. (1980a) : « La forme de la composante morphologique », *Linguistics in the Netherlands* Amsterdam — New York — North Holland, p. 47-57.
- ZWANENBURG, W. (1980b) : « Les adjectifs savants en *-tif* du français moderne », *Proceedings of Palma* (Congrès de linguistes).